



LE BEAU LIEU

BULLETIN NO: 19 de JUIN 1978

AVIS D'ELECTION

La présente est pour aviser toute la population que suite au départ de Mme Pauline Patry, un poste de conseiller municipal devient vacant.

Etant donné les amendements apportés au Code Municipal, ce poste doit être comblé par avis d'élection étant donné que le délai entre le départ et la prochaine élection cédulée pour ledit poste est de plus de 12 mois.

Dans les circonstances, il y aura donc mise en candidature, dimanche le 18 juin entre midi et 14:00 heures à la Mairie.

Si des élections doivent avoir lieu, celles-ci seront tenues dimanche le 25 juin.

LE REGLEMENT NO 98

Ce règlement amende les règlements no 67 et 93 en ajoutant les articles suivants:

Attendu que suivant les dispositions de l'article 392a) du Code Municipal de la Province de Québec, ce Conseil peut faire amender ou abroger des règlements pour exercer le contrôle du lotissement sur son territoire;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné à une séance tenue le 9 mai 1978;

Attendu qu'il faut définir le terme "service adéquat";

En conséquence, il est proposé par Bernard Dagenais, appuyé par Jean-Pierre Rousseau et résolu unanimement, et ce Conseil ordonne et décrète que l'article 7 du règlement no 67 se lise comme suit:

- 1.-7-a) Pourront être subdivisés et lotis des lots de moins de 30,000 pieds carrés aux conditions ci-après prévues:
 - i) si sur le terrain à lotir, il se trouve déjà érigé avant l'adoption du présent règlement une construction pour fin d'habitation;
 - ii) et, si cette construction pour fin d'habitation est desservie par un service adéquat:

- b) Tout lotissement ou subdivision permettant d'atteindre une superficie minimale de 15,000 pieds carrés aux conditions mentionnées aux sous-paragraphes i et ii de l'article 7a pourront être autorisés.
 - c) Pourront être subdivisés et lotis à des superficies moindre que 30,000 pieds carrés des lots qui ne sont pas destinés à être construits mais dont la subdivision aura pour but d'agrandir des lots déjà cadastrés et lotis sur autorisation du conseil municipal.
- La subdivision et le lotissement ci-haut prévus pourront se réaliser tant en faveur d'un lot déjà cadastré, loti sur autorisation du conseil municipal et construit, qu'en faveur d'un lot déjà cadastré, loti sur autorisation du conseil et non construit.
- d) Toute subdivision et tout lotissement réalisés conformément à l'article 7c obligeront le propriétaire du nouveau lot à effectuer une correction au cadastre qui attribuera au nouveau récemment formé en un seul numéro.
 - e) En conséquence, de ces lotissements ou subdivisions, le propriétaire de tout lot dont la superficie est réduite perd son droit acquis à la construction sur ce lot sauf si le lot résidentiel est supérieur à 30,000 pieds carrés.
 - f) Un lot déjà construit ne peut être subdivisé s'il est de dimension inférieure aux normes établies.

- 2.- Service adéquat: possibilité d'approvisionnement en eau potable et possibilité de disposer des eaux usées.
- 3.- Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS

Suite à l'avis de motion déposé concernant les amendements aux règlements 67 et 93, une assemblée des électeurs est prévue le mercredi 21 juin de 19:00 hrs à 21:00, à la Mairie de Beaulieu, pour permettre à ceux qui souhaiteraient que ce règlement soit soumis au vote secret de venir le signifier.

Explications de l'article 7e

Comme l'article 7e de ce nouveau règlement pourrait être mal compris, nous voulons quelque peu l'expliquer afin qu'aucune ambiguïté ne subsiste.

Dans un règlement adopté antérieurement nous avons reconnu des droits acquis à tous ceux qui avaient des lots inférieurs à 30,000 pieds carrés.

L'article 7e n'a pas pour but de faire perdre ces droits acquis sauf si celui qui a un droit acquis décide de diminuer la superficie de son lot.

Par exemple, celui qui a un terrain de 14,000 pieds carrés peut actuellement construire une maison, mais si le même individu décide de vendre 4,000 pieds carrés à son voisin celui qui vend perd son droit acquis actuellement en diminuant la superficie de son lot.

FUSION DU SERVICE DES INCENDIES

Lundi, le 5 juin 1978, le Conseil municipal de Ste-Pétronille de Beaulieu a adopté le règlement décrétant la fusion et la mise en commun des services d'incendie des municipalités de Ste-Pétronille de Beaulieu, de St-Pierre et de St-Laurent.

Ceci nous permettra de vous assurer une plus grande efficacité, ayant maintenant à notre disposition deux camions pompes et deux camions citerne ainsi qu'une brigade de 50 hommes.

La réalisation finale de ce projet n'est pas encore complétée, toutefois nous espérons qu'elle le soit d'ici le mois de septembre 1978.

Cette fusion nous permettra, quant au coût des assurances d'obtenir une cote d'évaluation égale à celle de St-Pierre et de St-Laurent.

ATHLETISME

Comme les activités d'athlétisme de l'été dernier ont permis à une trentaine d'enfants de la municipalité de s'initier aux disciplines de piste et pelouse, nous avons décidé de reprendre cette activité cette année.

Age: de 6 à 14 ans
Lieu: sur les terrains de la municipalité
Jour: le mardi et le jeudi
Heure: de 19:00 hrs à 20:00 hrs
Coût: \$2.00 pour le premier enfant de chaque famille et 0.25 par enfant supplémentaire.
Inscription: Elle se fera le jeudi 22 juin à l'heure normale des cours.

N.B. Nous apprécierions avoir la participation de bénévoles qui seraient disposés à venir participer à la réalisation de cette activité. Ceux qui sont intéressés voudront bien s'adresser à: GUY ROYER, 828-9675.

VIVE LA MUSIQUE

Programme d'été

JUIN: Durant le mois de juin, toute l'énergie de notre organisation sera absorbée par les préparatifs de la "FETE AU VILLAGE".

JUILLET - AOÛT

Cours d'instruments: Seront dispensés durant tout l'été: guitare, flûte, piano. Nous prévoyons une première manifestation publique de tous les instrumentistes qui le pourront dès la fin du mois d'août. En prévision de ce concert, les instrumentistes de tous les niveaux se consacreront à des ateliers de musique d'ensemble à partir du début du mois d'août.

Chorales: Les deux chorales possédant déjà un répertoire de base seront appelées à se produire dans notre milieu à plusieurs reprises.

N.B. Il y aura relâche de toute activité pour les chorales durant les deux dernières semaines de juillet.

Concert: Nous prévoyons l'organisation de quelques concerts spéciaux au cours de l'été. Vous y serez invités.

CAMP ART-ETE DE L'ILE D'ORLEANS

Comme les activités pour les jeunes pendant la saison estivale sont assez restreintes et comme nos locaux seront de ce fait sous-utilisés, nous sommes heureux d'accueillir dans notre municipalité une équipe de professeurs d'art qui permettront à nos enfants de participer à des activités artistiques, de loisirs et de plein-air.

En collaboration avec le Comité des loisirs de Ste-Pétronille, une équipe de professeurs d'art organise cet été un camp de trois semaines à Ste-Pétronille, où les enfants de l'Ile d'Orléans pourront venir participer à des activités artistiques (danse, arts plastiques, musique) ainsi qu'à des activités de plein-air.

A qui s'adresse le projet

Tous les enfants de l'Ile d'Orléans âgés de 6 à 15 ans sont invités. Les activités seront organisées en tenant compte des différences d'âge et du niveau des connaissances des enfants;

L'équipe des professeurs

Quatre professeurs dirigeront les ateliers et les activités:

Marie-Line Tanguay, animatrice de l'atelier de danse, professeur aux grands Ballets canadiens, étudiante à l'Université Laval en danse et pédagogie.

Marie Lachance, animatrice de l'atelier de musique et de rythmique, bachelière en rythmique de l'Université Laval, titulaire des ateliers de rythmique dans le cadre du projet musical de Ste-Pétronille.

Mario Boucher, animateur de l'atelier d'arts plastiques, étudiant en arts plastiques à l'Université Laval

Suzanne Gravel, animatrice des activités de plein-air, bachelière en activités physiques, option plein-air, de l'Université Laval.

Activités du camp

Deux camps sont organisés. Le premier aura lieu du 3 au 21 juillet. Le second du 31 juillet au 18 août. Chaque camp dure donc 3 semaines, du lundi au vendredi. Les activités commencent à 9 heures du matin et se terminent à 4 heures de l'après-midi.

A chaque jour, chaque enfant participera à trois ateliers d'une heure:

- 1 atelier de danse (initiation au ballet classique et moderne, à la danse folklorique et créative);
- 1 atelier de musique et de rythmique;
- 1 atelier d'arts plastiques.

Ces ateliers sont entrecoupés d'activités de plein-air: sports, jeux, baignades, excursions, etc. On prend le repas du midi ensemble. Les enfants apportent leur dîner.

Coût

Il en coûtera \$3.00 par jour à chaque enfant, ce qui fait \$45.00 pour l'ensemble de la durée du camp. Les enfants doivent assurer eux-mêmes leur transport.

Où s'inscrire

A la mairie de Beaulieu, 3, rue de l'Eglise, Ste-Pétronille,
Dimanche le 25 juin de midi à 16:00 heures.
Nombre limite: 45 personnes par session.
La première semaine de camp sera payable au moment de l'inscription (\$15.00) et le solde au début des cours.

MARIE-LINE TANGUAY
Responsable du Camp.

N.B. Nous recherchons 15 familles qui accepteraient de recevoir un enfant 5 jours par semaine pour la durée des camps. La pension offerte est de \$15.00 par semaine.

Condition: que la famille d'accueil ait un enfant inscrit au camp.

Nous voulons également vous faire remarquer qu'en raison de la participation de la municipalité qui prête ses locaux, le coût pour les enfants de l'Ile d'Orléans est de beaucoup inférieur à celui des enfants de l'extérieur.

FETE AU VILLAGE

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons obtenu une subvention du Comité Organisateur de la Fête Patronale pour notre projet "Fête au Village".

Nous vous invitons donc tous à vous joindre à nous le 24 juin sur les terrains de la municipalité pour souligner cet événement. Nous incluons le programme de la journée.

Le 24 juin 1978, de 14h30 à 22 hrs.

PROGRAMME

- 14h30: Ouverture de la fête par l'animateur;
Présentation de quelques chansons par les deux chorales de Ste-Pétronille, sous la direction d'un musicien-animateur oeuvrant dans notre milieu.
- 14h45 Défilé de modes artisanales
Présentation de vêtements confectionnés par des artisans de l'Ile d'Orléans.
Techniques utilisées: batik, fléché, tissage, cuir.
- 15h30 Théâtre pour enfants
Présentation de la pièce "PARC A BOUM" par la troupe de théâtre de l'Equinoxe (alias la GANG DES AUTOBUS)
- 16h30 Les Farfadets de la Crique
Troupe folklorique formée d'adolescents de l'Ile et de la Côte de Beaupré.
Court spectacle de danses québécoises et animation de la foule par ces jeunes. Danse avec la foule jusqu'au souper.
- 18h00 Pique-nique familial
à
19h00 Pendant le souper, musique jouée par des amateurs: chansonniers, violoneux, accordéoniste.
Chansons à répondre avec la foule immédiatement après le repas.
- 20h00 Chorales de Ste-Pétronille
Nos deux chorales (chorale des adultes et chorale des enfants) donneront leur premier concert sous la direction de notre musicien-animateur.
- 21h00 "Les Gens du Québec"
Troupe de chanteurs et mimes (folklore de chez nous)
Participation de la foule.
Possibilité d'enrichissement pour nos chorales débutantes.
- 22h00 Fin de la "FETE AU VILLAGE".

Dans le cadre de la Fête du Patrimoine, une projection de films sera également organisée le vendredi 23 juin dans la salle de la mairie.

Il y aura séance de projection continue de 14h à 17h l'après-midi et de 19h à 22h, le soir.

Les films suivants seront présentés soit, selon la demande des spectateurs présents, soit à la suite les uns des autres:

"Le Pont de l'Ile d'Orléans"

Production des films Gamma, 1978

Durée: 27 minutes

Résumé: histoire du pont de l'Ile, du pont de glace à aujourd'hui

"Quatre artistes Canadiens"
film d'Albert Tessier, 1938-1948
Durée: 14 minutes (muet)
Résumé: courts portraits de Horatio Walker,
Duguay, Gagnon et Leduc

"L'Ile d'Orléans reliquaire d'Histoire"
film d'Albert Tessier, 1939
Durée: 12 minutes (muet)
Résumé: visage et l'âme de l'Ile en 1939

"Autumn trip around Ile d'Orléans"
film de Marc Auger, 1941
Durée: 9 minutes (muet)
Résumé: L'Ile à l'automne

"L'Ile d'Orléans"
film de Herménégilde Lavoie, 1941
Durée: 9 minutes (muet)

"Les oiseaux blancs de l'Ile d'Orléans"
film de Diane Létourneau, 1977
Durée: 29 minutes
Résumé: 3 générations de femmes racontent comment
se faisait la chasse aux oiseaux blancs
de l'Ile.

NOUVELLES BREVES

1. C'est mercredi le 28 juin qu'aura lieu l'enlèvement des gros objets à Ste-Pétronille. Le responsable de cette cueillette rappelle à tous les citoyens que le service qui est offert ne concerne que les gros objets ménagers et qu'en aucun cas il ne ramassera les matériaux de construction.

2. La municipalité de Beaulieu est heureuse d'accueillir à cette époque de l'année, les nombreux estivants qui viennent passer l'été avec nous et leur transmet la plus cordiale bienvenue.

La municipalité en profite pour rappeler à tous et chacun que la vie à l'extérieur a ses effets bénéfiques pour les uns, mais peut être désagréable pour les voisins si on oublie que parfois, ils n'ont pas envie d'écouter la même musique, ni de participer aux mêmes activités bruyantes.

3. Le conseiller Pauline Patry a quitté le village de Beaulieu après y avoir vécu pendant plus de dix ans et de ce fait a dû démissionner de son poste.

Le conseil municipal tient à lui transmettre ses plus vifs remerciements pour le dévouement qu'elle a consacré à la municipalité, en particulier au sein du Comité local d'aménagement, et comme responsable du Bulletin Le Beaulieu.